

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

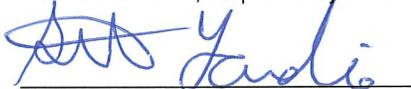
AVIS est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire tenue le 10 décembre 2024, le Conseil de la Municipalité de Lacolle a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 2024-0240 concernant** la circulation, le stationnement et la signalisation

Le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal sis au 1, rue de l'Église Sud, à Lacolle, au cours des heures normales d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lacolle, ce premier jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq



Silvio Gaudio
Directeur général et secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, en remplacement du secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lacolle, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 18h00, en ce premier jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat en ce premier jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq



Silvio Gaudio
Directeur général et secrétaire trésorier